

STENTYS lance une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de 11,8 M€ pour financer l'acquisition de MINVASYS

- Parité de souscription : 13 actions nouvelles pour 28 actions existantes
- Prix de souscription : 1,42 € par action, soit une décote faciale de 30,39%
- Détachement du DPS le 23 février 2018 et période de souscription du 27 février au 8 mars 2018
- Engagements de souscription de plusieurs investisseurs, dont Bpifrance, à hauteur de 8,9 M€, représentant 75,15% de la levée de fonds envisagée

PARIS – le 21 février 2018 – 7h00 CET – STENTYS (FR0010949404 – STNT – éligible PEA PME), société de technologie médicale qui commercialise le stent auto-apposant coronaire Xposition S, annonce ce jour le lancement d'une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (DPS) pour un montant brut d'environ 11,8 M€. L'Autorité des marchés financiers (AMF) a apposé le 20 février 2018 le visa n°18-052 sur le Prospectus relatif à cette opération, composé du Document de référence déposé le 29 novembre 2017 sous le numéro D.17-1084 et de la Note d'opération (incluant le résumé du Prospectus).

Cette opération fait suite aux accords définitifs conclus le 15 février 2018 en vue d'acquérir 100% du capital de la société MINVASYS, spécialiste indépendant de dispositifs coronaires innovants commercialisés à travers le monde. Les modalités envisagées de ce rapprochement avaient fait l'objet d'un précédent communiqué de presse diffusé le 30 janvier 2018 (cf. [communiqué du 30 janvier 2018](#)). Le produit de cette émission est principalement destiné au financement de l'acquisition de la société MINVASYS et à son intégration.

Ce rapprochement, sous réserve du succès de l'augmentation de capital, donnerait naissance à un acteur français de référence en cardiologie interventionnelle avec un portefeuille de produits propriétaires et complémentaires ainsi que des synergies de commercialisation, d'organisation et de production significatives.

Christophe Lottin, Directeur Général de STENTYS, commente : « *Je suis ravi de vous présenter le projet d'acquisition de MINVASYS qui ferait de STENTYS un groupe français de référence en cardiologie interventionnelle. Le nouveau groupe disposerait d'une offre de produits propriétaires et complémentaires, couvrant non seulement un large spectre d'indications de stents coronaires, mais également une part importante des procédures d'angioplastie coronaires avec une gamme de ballons coronaires et d'accessoires. STENTYS augmenterait par ailleurs considérablement sa puissance commerciale grâce au réseau de distribution de MINVASYS. Comme vous pouvez le constater, cette acquisition représente une réelle opportunité de changement de dimension pour STENTYS qui atteindrait notamment 12 M€ de chiffre d'affaires estimé consolidé pro-forma¹ au 31 décembre 2017. Afin de financer l'opération, nous lançons aujourd'hui une augmentation de capital de 11,8 M€ qui a d'ores et déjà recueilli de nombreuses marques d'intérêt, dont celle de Bpifrance, notre actionnaire de référence ».*

PRINCIPALES MODALITÉS DE L'ACQUISITION DE MINVASYS

L'acquisition, d'un montant de l'ordre de 7,5 M€, serait rémunérée pour partie en numéraire (à hauteur de 6,5 M€) et pour partie par voie d'apport rémunéré en actions STENTYS (à hauteur de 1 M€). Les modalités de l'apport des actions MINVASYS au profit de STENTYS feront l'objet de rapports établis par un commissaire aux apports, l'un portant sur la valorisation de l'apport et l'autre sur l'équité de la rémunération. Il n'est, par ailleurs, pas envisagé de nommer un administrateur de MINVASYS au conseil d'administration de STENTYS.

¹ Données non-auditées

PRINCIPALES MODALITÉS DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC MAINTIEN DU DPS

Pour la réalisation de l'acquisition, STENTYS lance une augmentation de capital de 11,8 M€ avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) des actionnaires, à raison de 13 Actions Nouvelles pour 28 actions existantes d'une valeur nominale de 0,03 euro chacune. Chaque actionnaire recevra un droit préférentiel de souscription par action enregistrée comptablement sur son compte-titres à l'issue de la journée comptable du 22 février 2018, selon le calendrier indicatif figurant ci-après.

Période de souscription

La souscription des Actions Nouvelles sera ouverte du 27 février 2018 au 8 mars 2018 inclus.

Prix de souscription des Actions Nouvelles

1,42 euro par action, dont 0,03 euro de valeur nominale par action et 1,39 euro de prime d'émission, à libérer intégralement lors de la souscription, représentant une décote faciale de 30,39% par rapport au cours de clôture de l'action STENTYS le 19 février 2018, soit 2,04 euros.

Montant brut de l'opération

Le montant total de l'émission, prime d'émission incluse, s'élève à 11 803 823,84 euros (dont 249 376,56 euros de nominal et 11 554 447,28 euros de prime d'émission) correspondant au produit du nombre d'Actions Nouvelles émises, soit 8 312 552 Actions Nouvelles, multiplié par le prix de souscription d'une action nouvelle, soit 1,42 euro (constitué de 0,03 euro de nominal et 1,39 euro de prime d'émission).

Droit préférentiel de souscription

La souscription des Actions Nouvelles sera réservée, par préférence :

- aux porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leur compte-titres à l'issue de la journée comptable du 22 février 2018,
- aux cessionnaires des droits préférentiels de souscription.

Les titulaires de droits préférentiels de souscription pourront souscrire :

- à titre irréductible à raison de 13 Actions Nouvelles pour 28 actions existantes possédées. 28 droits préférentiels de souscription permettront de souscrire 13 Actions Nouvelles au prix de 1,42 euro par action ;
- et, à titre réductible, le nombre d'Actions Nouvelles qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant au titre de l'exercice de leurs droits préférentiels de souscription à titre irréductible.

Valeur théorique du droit préférentiel de souscription

0,20 euro (sur la base du cours de clôture de l'action STENTYS le 19 février 2018, soit 2,04 euros). Le prix de souscription des Actions Nouvelles fait apparaître une décote de 22,97% par rapport à la valeur théorique de l'action ex-droit.

Cotation et procédure d'exercice du droit préférentiel de souscription

Les droits préférentiels de souscription pourront être acquis ou cédés sur le marché pendant leur période de cotation, entre le 23 février et le 6 mars 2018 inclus, sous le code ISIN FR0013319076. A défaut de souscription avant le 8 mars 2018 ou de cession de ces droits préférentiels de souscription avant le 6 mars 2018, ils deviendront caducs et leur valeur sera nulle.

Pour exercer leurs droits préférentiels de souscription, les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier habilité à tout moment entre le 27 février 2018 et le 8 mars 2018 inclus et payer le prix de souscription correspondant. Les droits préférentiels de souscription non exercés seront caducs de plein droit à la fin de la période de souscription, soit le 8 mars 2018 à la clôture de la séance de bourse.

Intentions de souscription

Bpifrance Participations, qui détient, à la date du Prospectus, 884 077 actions représentant 4,94% du capital et 4,90% des droits de vote de la Société, s'est engagée de manière irrévocable, à hauteur d'un montant total de souscription représentant au maximum 33,82% des Actions Nouvelles émises dans le cadre de la présente émission dans la limite d'un montant maximum de 3 000 000 euros, à :

- exercer les 884 077 droits préférentiels de souscription attachés aux actions détenues à la date des présentes permettant la souscription à titre irréductible d'un nombre total de 410 462 actions, soit un montant total de

souscription de 582 856,04 euros ; et

- passer un ordre de souscription à titre réductible à hauteur de 2 417 143,88 euros.

Cet engagement de souscription représente environ 25,42% du montant total de l'offre.

Aux termes d'engagements de souscription signés les 12 et 13 février 2018, 6 investisseurs qualifiés (les « Investisseurs ») se sont engagés à souscrire les actions qui n'auraient pas été souscrites à l'issue de la période de souscription pour un montant maximum de 5 870 000 euros, représentant au maximum environ 49,73% du Nombre d'Actions Nouvelles.

Les engagements de souscription des Investisseurs sont résumés ci-après :

	Montant (€)
Vatel Capital	3 000 000
Grosvenor	1 500 000
Karakoram	700 000
IM Hotel	250 000
ING Luxembourg	220 000
Aurore Invest	200 000
TOTAL	5 870 000

Au titre de ces engagements de souscription à hauteur d'environ 49,73% du montant total de l'offre, les Investisseurs percevront une commission d'un montant global de 410 900 euros prélevée sur le produit brut de l'émission des Actions Nouvelles.

Garantie

L'émission ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie mais fait cependant l'objet d'engagements de souscription à hauteur d'environ 75,15% du montant total de l'offre.

Engagements d'abstention et de conservation

- Engagement d'abstention de la Société : 180 jours à compter de la date de règlement-livraison, sous réserve de certaines exceptions usuelles décrites dans le Prospectus.
- Engagement de conservation : il n'existe aucun engagement de conservation des Actions Nouvelles.

L'incidence de l'émission sur la structure de l'actionariat et la situation de l'actionnaire

Le tableau suivant présente la répartition du capital après réalisation de l'Augmentation de Capital d'après les hypothèses suivantes : (i) aucun actionnaire de la Société, à l'exception de ceux s'étant engagés à le faire (cf. paragraphe Intentions de souscription ci-dessus), n'exerce ses DPS, (ii) l'Augmentation de Capital est réalisée à 100% de son montant initialement prévu et (iii) STENTYS émet 596 805 Actions d'Apport en rémunération de l'Apport des actions MINVASYS.

	Nombre d'actions	% de capital	% de droits de vote ⁽²⁾⁽³⁾
Bpifrance Participations SA ⁽¹⁾	2 996 753	11,18%	11,12%
Investisseurs	4 133 801	15,42%	15,34%
Anciens actionnaires de MINVASYS	596 805	2,23%	2,21%
Public – Divers	19 085 958	71,18%	71,33%
TOTAL	26 813 317	100%	100%

(1) Bpifrance Participations SA est détenue à 100% par Bpifrance SA et est représentée au conseil d'administration par un censeur.

(2) Sur la base du nombre de droit de vote double à la date du 5 février 2018.

(3) Incluant les 10 995 actions auto-détenues au titre du contrat de liquidité au 31 décembre 2017.

A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1% du capital social de la Société préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à celle-ci (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social à la date du visa sur le Prospectus, soit 17 903 960 actions) serait la suivante :

	Participation de l'actionnaire (en %)	
	Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾
Avant émission des Actions Nouvelles provenant de la présente Augmentation de Capital	1,00%	0,94%
Après émission de 6 246 479 Actions Nouvelles provenant de la présente Augmentation de Capital ⁽²⁾	0,74%	0,71%
Après émission de 8 312 552 Actions Nouvelles provenant de la présente Augmentation de Capital ⁽³⁾	0,68%	0,65%
Après émission de 8 909 357 Actions Nouvelles provenant de la présente Augmentation de Capital et émission des Actions d'Apport Stentys en rémunération de l'Apport ⁽³⁾⁽⁴⁾	0,67%	0,64%

- (1) En prenant pour hypothèse l'exercice de la totalité des droits donnant accès au capital, qu'ils soient exerçables ou non et l'acquisition définitive de la totalité des actions attribuées gratuitement et encore en période d'acquisition à la date du visa sur le Prospectus, et hors prise en compte des ajustements liés à la présente Augmentation de Capital.
- (2) Augmentation de capital à hauteur de 75,15% du nombre initial d'Actions Nouvelles à émettre.
- (3) Augmentation de capital à hauteur de 100% du nombre initial d'Actions Nouvelles à émettre.
- (4) Sur la base d'un Apport rémunéré par l'émission de 596 805 Actions d'Apport STENTYS, sous réserve de la réalisation de la Condition Suspensive de l'Apport.

Calendrier indicatif

22 février 2018	Journée comptable à l'issue de laquelle les porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leurs comptes-titres se verront attribuer des droits préférentiels de souscription.
23 février 2018	Détachement et début des négociations des droits préférentiels de souscription sur Euronext Paris.
27 février 2018	Ouverture de la période de souscription.
6 mars 2018	Fin de la cotation des droits préférentiels de souscription.
8 mars 2018	Clôture de la période de souscription.
14 mars 2018	Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant le résultat des souscriptions. Diffusion par Euronext de l'avis d'admission des Actions Nouvelles indiquant le montant définitif de l'Augmentation de Capital et indiquant le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible.
16 mars 2018	Émission des Actions Nouvelles - Règlement-livraison. Admission des Actions Nouvelles aux négociations sur Euronext Paris.
20 avril 2018	Date prévue de remise du rapport du commissaire aux apports.
30 avril 2018	Date prévue de la réalisation de la Cession et de l'Apport des actions MINVASYS.
Avant le 18 mai 2018, 23h59	Reprise de la faculté d'exercice des options de souscription d'actions, des bons de souscription de part de créateur d'entreprise et des bons de souscription d'actions.

Codes de l'action

Libellé : STENTYS
Code ISIN : FR0010949404
Mnémonique : STNT
ICB Classification : 4535 *Medical Equipment*
Lieu de cotation : Euronext Paris (compartiment C)

Intermédiaire financier



GROUPE SOCIETE GENERALE
Chef de file et Teneur de Livre

Mise à disposition du Prospectus

Des exemplaires du Prospectus visé le 20 février 2018 sous le n°18-052 par l'Autorité des marchés financiers (AMF), composé du Document de référence déposé le 29 novembre 2017 sous le numéro D.17-1084, et d'une Note d'opération (incluant le résumé du Prospectus), sont disponibles sans frais et sur simple demande au siège social de STENTYS ainsi qu'en version électronique sur les sites internet de la société (www.stentys.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

Facteurs de risque

Les investisseurs sont invités, avant de prendre leur décision d'investissement, à porter leur attention sur les risques décrits à la section 4 du Document de référence et au chapitre 2 de la Note d'opération.

À propos de MINVASYS

Fondée en 2003 en région parisienne, MINVASYS est une société indépendante spécialisée dans des systèmes vasculaires peu invasifs (Minimally INvasive VAScular SYStems) qui s'appuie sur la forte expérience de ses collaborateurs et de ses conseillers médicaux pour développer et commercialiser des dispositifs innovants, efficaces, sûrs et compétitifs. MINVASYS poursuit sa stratégie de croissance axée sur la dynamique de marché et les facteurs économiques des communautés de santé. La société détient de nombreux brevets, dont certains délivrés aux Etats-Unis tel que le concept Nile et la technologie TwinOne.

À propos de STENTYS

STENTYS développe et commercialise des solutions innovantes pour le traitement des patients souffrant de pathologies artérielles complexes. Les stents auto-apposants actifs de STENTYS sont conçus pour s'adapter aux vaisseaux de diamètre ambigu ou variable, afin d'éviter les problèmes de mal-apposition liés aux stents conventionnels. Le programme d'études cliniques APPPOSITION dans le traitement de l'infarctus du myocarde a montré un très faible taux de mortalité et une cicatrisation artérielle plus rapide qu'avec les stents conventionnels. La gamme STENTYS inclut également MiStent SES® et SerpentiS, deux stents coronaires actifs dont le nouveau mécanisme de libération de médicament est adapté à la réaction du vaisseau, et est commercialisée par le réseau commercial de STENTYS en Europe, au Moyen-Orient, en Asie et en Amérique latine.

Plus d'informations sur www.stentys.com.

STENTYS

André Lerebours
Directeur financier
Tél. : +33 (0)1 44 53 99 42
investor@stentys.com

NewCap

Investor Relations / Strategic Communications
Dusan Oresansky / Alexia Faure
Tél. : +33 (0)1 44 71 94 92
stentys@newcap.eu

STENTYS est coté sur le Compartiment C d'Euronext Paris
ISIN : FR0010949404 – Mnémonique : STNT

Déclarations prospectives

Ce communiqué contient des déclarations prévisionnelles portant sur les activités de la Société et ses perspectives. Ces déclarations prévisionnelles sont basées sur de nombreuses hypothèses concernant la stratégie présente et future de la Société et l'environnement dans lequel elle évolue qui pourraient ne pas être exactes. Ces déclarations prévisionnelles reposent sur des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres éléments qui pourraient faire en sorte que les résultats, la performance ou les réalisations réels de la Société diffèrent substantiellement des résultats, de la performance ou des réalisations énoncés ou sous-entendus par ces déclarations prévisionnelles. Ces éléments incluent, entre autres, les risques associés au développement et à la commercialisation des produits de la Société, l'acceptation par le marché des produits de la Société, sa faculté à gérer sa croissance, l'environnement compétitif relatif à son secteur d'activité et aux marchés dans lesquels elle évolue, sa faculté à faire respecter ses droits et à protéger ses brevets et les autres droits dont elle est propriétaire, les incertitudes liées à la procédure d'autorisation auprès de la U.S. FDA, le rythme de recrutement des patients pour le besoin des études cliniques plus lent que prévu, les résultats des études cliniques et d'autres facteurs, notamment, ceux décrits à la section 4 « Facteurs de risque » du document de référence 2016 de la Société enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 novembre 2017 sous le numéro D.17-1084, telle que modifiée le cas échéant.

AVERTISSEMENT

Aucune communication, ni aucune information relative à la présente opération ou à Stentys S.A. ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il doit être satisfait à une obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Par conséquent, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels ce communiqué est diffusé, distribué ou publié doivent s'informer de ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

L'émission, la souscription d'actions ou l'achat d'actions ou de droits préférentiels de souscription Stentys S.A. peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques.

Ce communiqué ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/EC du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE dans la mesure où cette Directive a été transposée dans chacun des Etats membres concernés de l'Espace Economique Européen (ensemble, la « Directive Prospectus »).

Le présent communiqué ne contient pas ou ne constitue pas une invitation, un encouragement ou une incitation à investir. La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« *authorised person* ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué et les informations qu'il contient est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement (« *investment professionals* ») au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (« *high net worth companies, unincorporated associations, etc.* ») du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel que modifié) ou (iv) à toute autre personne à laquelle le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Ce communiqué ne constitue ni une offre d'achat ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription des valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique ni dans toute autre juridiction dans laquelle telle offre ou sollicitation pourrait faire l'objet de restriction. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique, en l'absence d'enregistrement ou d'une dispense d'enregistrement prévue par le United States Securities Act de 1933, tel que modifié (le « *Securities Act* »). Les actions Stentys n'ont pas été enregistrées et ne seront pas enregistrées au titre du Securities Act et Stentys n'a pas l'intention de procéder à une quelconque offre au public de ses actions aux Etats-Unis d'Amérique.

Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières ou d'une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon et le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Visa n° 18-052 en date du 20 février 2018 de l'AMF

Le résumé se compose d'une série d'informations clés, désignées sous le terme d'« Éléments », qui sont présentés en cinq sections A à E et numérotés de A.1 à E.7.

Ce résumé contient l'ensemble des Éléments devant figurer dans le résumé d'un prospectus relatif à cette catégorie de valeurs mobilières et à ce type d'émetteur. Tous les Éléments ne devant pas être renseignés, la numérotation des Éléments dans le présent résumé n'est pas continue.

Il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être fournie au sujet d'un Éléments donné qui doit figurer dans le présent résumé du fait de la catégorie de valeurs mobilières et du type d'émetteur concerné. Dans ce cas, une description sommaire de l'Éléments concerné figure dans le résumé avec la mention « Sans objet ».

Section A – Introduction et avertissement		
A.1	Avertissement au lecteur	<p>Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus.</p> <p>Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières qui font l'objet de l'offre au public ou dont l'admission aux négociations sur un marché réglementé est demandée doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus par l'investisseur.</p> <p>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris, le cas échéant, sa traduction, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.</p>
A.2	Consentement de l'émetteur sur l'utilisation du prospectus	Sans objet.

Section B – Informations sur l'émetteur		
B.1	Raison sociale et nom commercial	<ul style="list-style-type: none"> - Raison sociale : Stentys S.A. (la « Société ») ; - Nom commercial : « Stentys ».
B.2	Siège social / Forme juridique / Droit applicable / Pays d'origine	<ul style="list-style-type: none"> - Siège social : 18, rue d'Hauteville – 75010 Paris ; - Forme juridique : société anonyme à conseil d'administration ; - Droit applicable : droit français ; - Pays d'origine : France.
B.3	Nature des opérations et principales activités	<p>Fondée en 2006, Stentys conçoit, développe et commercialise des solutions innovantes pour le traitement des patients souffrant de pathologies artérielles complexes. Stentys a ainsi développé une nouvelle génération de stents (tubes métalliques qui s'implantent à l'aide d'un cathéter dans les artères rétrécies afin de les élargir et faciliter la circulation sanguine). Conçus initialement pour le traitement de la crise cardiaque (ou infarctus du myocarde en phase aiguë), les stents auto-apposants de Stentys sont particulièrement bien adaptés pour traiter toutes les artères complexes. En effet, les propriétés élastiques des stents Stentys, contrairement aux stents conventionnels rigides, s'adaptent aux changements anatomiques des artères coronaires permettant ainsi de maintenir en contact le stent à la paroi du vaisseau et d'éviter les problèmes de mal-apposition liés aux stents conventionnels. La mal-apposition peut entraîner diverses complications, y compris un nouveau rétrécissement de l'artère ou une récurrence de crise cardiaque.</p> <p>La Société a lancé plusieurs programmes d'études cliniques dont le programme « APPOSITION » visant à démontrer les améliorations que la technologie auto-expansive de Stentys peut apporter dans le traitement des artères complexes. Au total près de 4 000 patients ont été recrutés au sein de ces études cliniques, dont les résultats mettent en évidence un faible taux de mortalité et une cicatrisation artérielle plus rapide avec les stents Stentys qu'avec les stents conventionnels.</p> <p>La gamme de produits de la Société comprend actuellement deux modèles majeurs de stent :</p>

		<ul style="list-style-type: none"> - Le stent auto-apposant, commercialisé sous la marque Xposition. Il comporte deux versions, le stent simple (dit « BMS » ou « Bare Metal Stent ») et le stent actif à revêtement pharmacologique (dit « DES » ou « Drug Eluting Stent »). Ce dernier permet, une fois implanté, la diffusion d'un principe actif afin de diminuer la prolifération des cellules de la paroi artérielle et d'empêcher la formation d'un rétrécissement. Le marché ayant largement adopté le stent actif, la version nue, dite « BMS » ne sera plus commercialisée en 2018. Les ventes de stents nus représentaient moins de 3% du chiffre d'affaires total de la Société. - Le stent actif de dernière génération Serpents, co-développé en partenariat avec un industriel français. En novembre 2017, Stentys a annoncé la pré-commercialisation de son nouveau stent actif de dernière génération : Serpents, dédié aux interventions de routine. Ce produit est pré-commercialisé depuis la fin d'année 2017 auprès d'une sélection de clients ciblés par Stentys. Les clients de Stentys sont les cardiologues interventionnels, qui travaillent dans les centres hospitaliers ou cliniques, et notamment ceux organisés pour traiter les urgences. Les acheteurs sont les hôpitaux et les distributeurs de dispositifs médicaux. Suivant les pays, les stents sont remboursés à l'unité à l'hôpital, ou bien l'hôpital perçoit un forfait pour la procédure. Stentys commercialise actuellement ses produits en Europe, au Moyen-Orient, en Asie et en Amérique latine.
<p>B.4a</p>	<p>Principales tendances récentes ayant des répercussions sur l'émetteur et ses secteurs d'activité</p>	<p>Projet d'acquisition de Minvasys</p> <p>Principaux termes et conditions de l'Acquisition Envisagée</p> <p>Stentys a conclu le 30 janvier 2018 un accord de négociations exclusives avec la totalité des actionnaires de la société française Minvasys, spécialiste indépendant de dispositifs coronaires innovants commercialisés à travers le monde, en vue d'acquérir 100% des actions composant le capital de Minvasys (l'« Acquisition Envisagée »).</p> <p>Le 15 février 2018, la procédure d'information des salariés de la société Minvasys instaurée par les articles 19 et 20 de la loi 2014-856 relative à l'économie sociale et solidaire en date du 31 juillet 2014 telle que modifiée et codifiée notamment aux articles L. 23-10-1 et suivants du Code de commerce étant achevée, (i) Stentys, d'une part, et les actionnaires de Minvasys détenant ensemble 100% du capital et des droits de vote de Minvasys d'autre part, ont conclu un « Contrat de Cession » et un « Traité d'Apport » en vue de l'acquisition des 29.550 actions de la société Minvasys (les « Actions Transférées »).</p> <p>Le Contrat de Cession et le Traité d'Apport ont fixé les différentes étapes de la réalisation de l'Acquisition Envisagée, ils comportent les engagements pris par les actionnaires de Minvasys de céder et d'apporter les Actions Transférées ainsi que suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) 25.502 actions Minvasys, soit 86,3% des Actions Transférées de Minvasys seraient cédées à Stentys (les « Actions Cédées ») contre versement en numéraire (la « Cession ») ; (ii) 4.048 actions Minvasys, soit 13,7% des Actions Transférées de Minvasys seraient apportées (les « Actions Apportées ») sous forme d'un apport en nature (l'« Apport »), rémunéré en actions nouvelles (les « Actions d'Apport Stentys »), concomitamment à la date de réalisation du transfert des Actions Cédées, et ce, sous condition suspensive de l'établissement des rapports du commissaire aux apports relatif à l'appréciation de la valeur de l'Apport et du caractère équitable pour les actionnaires de Stentys de la Rémunération de l'Apport qui ne devront pas remettre en cause la valeur de l'Apport et devront confirmer le caractère équitable de la Rémunération de l'Apport pour les actionnaires de Stentys tels qu'établis et retenus par les Parties dans le Traité (la « Condition Suspensive de l'Apport »). Conformément aux stipulations de l'article L. 225-147 alinéa 6 du Code de commerce, l'assemblée générale des actionnaires de Stentys réunie le 22 juin 2017 a, dans sa 19ème résolution, délégué au conseil d'administration de Stentys, la possibilité d'émettre des actions ordinaires dans la limite de 10% du capital social en rémunération d'apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables. Il sera fait usage de cette délégation pour rémunérer l'Apport et émettre les Actions d'Apport Stentys, étant précisé que les Actions d'Apport Stentys ne font pas l'objet de la présente Note d'Opération (iii) En cas de non réalisation de la Condition Suspensive de l'Apport et de réalisation de la Cession, le solde de 4.048 actions Minvasys serait cédé à Stentys contre versement en numéraire (la « Seconde Cession ») au plus tard à la date du premier anniversaire de la date de réalisation de la Cession. <p>Les obligations des actionnaires de Minvasys de céder et d'apporter 100% des actions de la société Minvasys sont soumises à certaines conditions qui sont détaillées dans la suite de cette section.</p>

Financement et Prix de Cession de l'Acquisition Envisagée

Le prix total d'acquisition des actions de Minvasys égal à un montant de l'ordre de 7.300.000 euros, assorti d'un complément de prix d'un montant d'environ 200.000 euros, pour 100% du capital et des droits de vote se décompose en :

- (i) Un montant total d'environ 6.300.000 euros pour les 25.502 Actions Cédées (le « **Prix de Cession** »), assorti d'un complément de prix d'un montant total d'environ 200.000 euros payable à la condition que la trésorerie de Minvasys soit au moins égale à 1,25 million d'euros au jour de la Cession (le « **Complément de Prix** »). Le Prix de Cession sera payé en numéraire à la Date de Réalisation et le Complément de Prix sera payable à l'issue de la Cession et de la Seconde Cession, le cas échéant. Le financement de la contrepartie numéraire de l'Acquisition Envisagée devrait être réalisé en procédant à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société, objet du présent prospectus, devant permettre à la Société de lever un montant minimum de 7 millions d'euros (l'« **Augmentation de Capital** ») ; et
- (ii) Un montant estimé d'environ 1.000.000 euros pour les 4.048 Actions Apportées rémunérées par l'émission de 596.805 Actions d'Apport Stentys. La valorisation des Actions Apportées et le caractère équitable des parités d'échange et de la rémunération de l'Apport retenues dans le cadre de l'Apport feront l'objet d'une vérification par un commissaire aux apports, Madame Agnès Piniot, nommée le 7 février 2018 par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce de Paris.

En cas réalisation de la Cession et de non réalisation de la Condition Suspensive de l'Apport, le solde de 4.048 actions Minvasys serait cédé à Stentys contre versement en numéraire d'un montant d'environ 1.000.000 euros dans le cadre de la Seconde Cession.

Le Complément de Prix devant être versé dans les trente jours suivant la Date de Réalisation, en l'absence de désaccord entre les parties.

Réalisation de l'Acquisition Envisagée

En application des engagements des actionnaires de Minvasys de céder et d'apporter 100% des actions de la société Minvasys pris dans le Contrat de Cession et le Traité d'Apport, la réalisation effective de l'Acquisition Envisagée interviendrait selon les modalités suivantes :

- (i) La Cession interviendra concomitamment à la date de réalisation de l'Apport (la « **Date de Réalisation** »), soit le 30 avril 2018 selon le calendrier indicatif de l'Acquisition Envisagée, date à laquelle le Conseil d'administration de Stentys se réunira afin notamment (i) de constater la réalisation des conditions suspensives et (ii) d'approuver l'Apport et de décider l'émission d'Actions d'Apport Stentys en rémunération de l'Apport, sous réserve de la réalisation des conditions suspensives figurant ci-dessous.
- (ii) A défaut de réalisation de la Condition Suspensive de l'Apport et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives figurant ci-dessous, la Cession interviendra le 30 avril 2018 selon le calendrier indicatif de l'Acquisition Envisagée et la Seconde Cession aura lieu au plus tard à la date du premier anniversaire de la Date de Réalisation (ci-après la « **Date de la Seconde Cession** »).

Conditions suspensives de l'Acquisition Envisagée

En application des engagements des actionnaires de Minvasys de céder et d'apporter 100% des actions de la société Minvasys pris dans le Contrat de Cession et le Traité d'Apport, l'Acquisition Envisagée interviendrait sous réserve de la satisfaction des conditions suspensives suivantes, au plus tard le 30 mai 2018 :

- ***Conditions suspensives communes de la Cession et de l'Apport***
 - (i) La réalisation par Stentys d'une émission et de l'admission aux négociations sur le marché réglementé Euronext à Paris d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou de titres de créances, avec ou sans maintien du droit préférentiel des actionnaires, pour un montant total d'au moins sept millions d'euros, au plus tard le 30 mai 2018.
 - (ii) L'absence de survenance de tout fait évènement, fait ou circonstance affectant ou susceptible d'affecter de manière significative et défavorable les résultats, la situation financière ou économique, les actifs, les passifs ou l'activité des sociétés du groupe Minvasys avant la Date de Réalisation.

• **Conditions suspensives de l'Apport**

- (i) la réalisation de la Condition Suspensive de l'Apport au plus tard le 30 mai 2018.
- (ii) La cession effective de 25.502 actions de la société Minvasys à Stentys dans le cadre de la Cession au plus tard le 30 mai 2018. Ainsi en cas de réalisation des conditions suspensives communes mentionnées ci-dessus, la Cession et l'Apport sont liés si la Condition Suspensive de l'Apport est réalisée.

Engagement de conservation des titulaires d'Actions d'Apport Stentys

Les titulaires d'Actions d'Apport Stentys émises en rémunération de l'Apport s'engagent à conserver la totalité des Actions d'Apport Stentys reçues pendant une période d'incessibilité d'un an à compter de la Date de Réalisation de l'Acquisition Envisagée.

Il est précisé que les Investisseurs s'étant engagés à participer à l'émission d'Actions Nouvelles, objet de la présente Note d'Opération, dans les conditions décrites à la section E.3 ci-dessous n'ont souscrit aucun engagement de conservation relatif aux Actions Nouvelles ainsi qu'indiqué à la Section E.5.

Activité de Minvasys

Fondée en 2003 en région parisienne, Minvasys est une société indépendante spécialisée dans des systèmes cardio-vasculaires peu invasifs (Minimally INvasive VAscular SYStems) qui commercialise une large gamme de produits coronaires, dont des stents actifs, ballons de dilatation, ballons à élution médicamenteuse, cathéters de thrombo-aspiration mais aussi des accessoires tels que les connecteurs Y à valve.

Depuis sa création, Minvasys a développé et commercialisé plus de 16 produits et réalisé un programme clinique de plus de 5 études pour obtenir le marquage CE de tous ses produits.

Le portefeuille des principaux produits actuellement commercialisés par Minvasys est le suivant :

- Stents actifs :
 - Nile : stent dédié aux bifurcations complexes
 - Amazonia Sir : Stent à polymère biorésorbable
- Ballons :
 - Yangtze Nano : ballon coronaire
 - Danubio : ballon actif à élution médicamenteuse au Paclitaxel
 - Devoir : ballon actif à élution médicamenteuse au Sirolimus
- Accessoires
 - Ketch : valve hémostatique
 - Stemicath : cathéter d'aspiration

En 2016, son chiffre d'affaires audité s'élevait à 5 M€, majoritairement réalisé à l'international grâce à un réseau de distributeurs couvrant plus de 42 pays. Le chiffre d'affaires réalisé en France en 2016 s'élevait à 0,3 M€.

Minvasys est une société rentable qui a généré un résultat net légèrement positif en 2016. La réalisation de l'Acquisition Envisagée aurait donc un impact relatif sur les résultats du nouvel ensemble.

Minvasys est propriétaire de 9 brevets, dont le concept Nile : un système unique de stent coronaire associé à deux ballons intégrés pour le traitement simultané des deux artères d'une bifurcation coronaire complexe

Minvasys emploie 11 collaborateurs en France.

Minvasys détient à 100% une filiale en Inde : Minvasys India (une action étant détenue par la Présidente de Minvasys).

Données financières résumées auditées de Minvasys France

Données en K€ (référentiel français)	Exercice 2016 Audité	Exercice 2015 Audité
Total actif immobilisé	100	98
Stocks et en-cours	807	937
Créances clients et comptes rattachés	965	1 691
Autres créances	464	401
Disponibilités	1 233	878
Charges constatées d'avance	164	138
Total Actif	3 733	4 143
Total capitaux propres	2 126	2 068
Provisions pour risques et charges	21	41
Emprunts et dettes financières	373	364
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	999	1 353
Autres dettes	214	318
Total Actif	3 733	4 143

Données en K€ (référentiel français)	Exercice 2016 Audité	Exercice 2015 Audité
Chiffre d'affaires	5 016	6 418
Résultat d'exploitation	- 61	392
Résultat courant avant impôt	- 62	382
Résultat exceptionnel	- 11	- 4
Impôt sur les bénéfices (*)	132	42
Résultat net	58	420

* dont Crédit Impôt Recherche (pour 132 K€ en 2016 et 161 K€ en 2015)

Données en K€ (référentiel français)	Exercice 2016 Audité	Exercice 2015 Audité
Résultat d'exploitation incluant le CIR	71	553

Une stratégie de croissance fondée sur la complémentarité des entités constituant le nouvel ensemble










L'acquisition de Minvasys permettrait à Stentys d'accélérer son développement et de se positionner comme un acteur français de référence en cardiologie interventionnelle, avec des leviers de croissance solides, des compétences et des moyens complémentaires et un profil financier renforcé :

- Une large gamme de produits propriétaires :
 - Le stent auto-apposant, Xposition S, et le stent actif de dernière génération, Serpents ;
 - Un portefeuille de stents complémentaires à ceux de Stentys ;
 - Une gamme de ballons coronaires propriétaires de Minvasys ;
 - Une gamme unique de ballons à élution médicamenteuse ;
 - Une série d'accessoires cardiovasculaires.
- Des plateformes technologiques brevetées et complémentaires :
 - La technologie auto-apposante de Stentys, particulièrement adaptée pour le traitement des pathologies coronaires complexes ;
 - La technologie Nile de Minvasys, spécialement conçue pour les bifurcations coronaires complexes ;
 - Une technologie unique de ballon de dilatation coronaire à élution de Sirolimus particulièrement innovante dans le traitement de certaines lésions, et complémentaire à la technologie du stent.
- Une capacité d'innovation accrue :













- Expertise combinée des équipes R&D des deux sociétés, soutenue par ARTHESYS, fabricant français de matériel médical et partenaire stratégique de Stentys et de Minvasys ;
- Lancement de nouveaux produits dès 2018.
- Une stratégie commerciale renforcée grâce à :
 - L'association des forces directes de Stentys et du réseau de distributeurs de Minvasys, qui permettrait d'étendre la couverture commerciale dans plus de 61 pays et ainsi d'accélérer la pénétration de nouveaux marchés ;
 - La mutualisation des supports de vente, notamment des départements marketing, technique et clinique, qui contribuerait à un accroissement significatif de parts de marchés.
- Un profil financier renforcé :
 - Des synergies de production et d'organisation en matière de stockage et logistique par exemple, estimées à plus de 0,7 M€ en année pleine.

Le portefeuille du nouveau groupe serait le suivant :

Stents :

PRODUIT	INNOVATION	UTILISATION	Marquage CE / IP
 Technologie auto-apposante	 <ul style="list-style-type: none"> • Self auto-apposant en nitinol 	<ul style="list-style-type: none"> • Pontages • Vaisseaux larges / dilatés / coniques • Occlusions totales chroniques 	 <ul style="list-style-type: none"> • Stent propriétaire
 Technologie bifurcation Nile	 <ul style="list-style-type: none"> • Rapport métal-artère uniforme • Couverture homogène de la branche principale • Pas besoin de refranchir la branche secondaire, couverture de son ostium, accès facile à la branche secondaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Bifurcations coronaires complexes 	 <ul style="list-style-type: none"> • Stent propriétaire
 Technologie nouvelle génération : DES Serpentis	 <ul style="list-style-type: none"> • Mailles fines en cobalt-chrome, polymère bio-résorbable 	<ul style="list-style-type: none"> • Approche innovante dans le traitement de routine, complémentaire à la technologie Xposition S et Nile 	 <ul style="list-style-type: none"> • Stent propriétaire

Ballons et accessoires :

PRODUIT	TECHNOLOGIE	UTILISATION	Marquage CE / IP
 Ballons actifs à élution de médicaments	 <ul style="list-style-type: none"> • Elution de Sirolimus (Devoir) et/ou de Paclitaxel (Danubio) 	<ul style="list-style-type: none"> • Resténose intra-stent • Bifurcations • Lésions ostiales • Occlusion chronique 	 <ul style="list-style-type: none"> • Produit propriétaire
 Ballon coronaire	 <ul style="list-style-type: none"> • Profil de franchissement optimisé 	<ul style="list-style-type: none"> • Semi-Compliant • Non compliant • Occlusion chronique 	 <ul style="list-style-type: none"> • Produit propriétaire
 Valve hémostatique	 <ul style="list-style-type: none"> • Conçu pour un usage à une main • Gamme complète du connecteur au kit d'inflation 	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les procédures d'angioplastie coronaire 	 <ul style="list-style-type: none"> • Produit propriétaire
 Cathéter d'aspiration	 <ul style="list-style-type: none"> • Vitesse d'extraction importante du Thrombus 	<ul style="list-style-type: none"> • STEMI 	 <ul style="list-style-type: none"> • Produit propriétaire

		<p>Exercice 2017 et perspectives</p> <p>Au titre de 2017, le chiffre d'affaires pro forma du nouveau groupe devrait rester relativement stable par rapport à celui de 2016 (12 M€) (données non auditées). A ce jour, ni Stentys ni Minvasys n'ont identifié d'arrêt ou de modification substantielle à court terme d'un contrat majeur pour l'activité de l'une ou de l'autre société. Ce chiffre d'affaires pro forma est à appréhender à partir d'un chiffre d'affaires Stentys publié de 7 M€ au titre de 2017, en légère décroissance (-4%), et un chiffre d'affaires Minvasys qui est resté stable par rapport à 2016 (5 M€).</p> <p>Sous réserve de la mise en œuvre selon le calendrier prévu des synergies liées à l'opération, le nouveau groupe a pour objectif d'accélérer sa croissance et l'atteinte de la profitabilité opérationnelle (résultat opérationnel courant positif). Cet objectif ne préjuge en rien du niveau de rentabilité susceptible d'être dégagé au titre de l'exercice 2018 qui sera un exercice d'intégration et qui restera déficitaire, tant sur une base publiée que sur une base pro forma.</p> <p>A cette fin, l'intégration opérationnelle des équipes sera engagée immédiatement après la finalisation de l'acquisition qui devrait conduire au départ de l'actuelle Présidente et actionnaire majoritaire dans les mois suivant la réalisation de l'acquisition. Le directeur des ventes de Minvasys, Monsieur Alain Delabost, poursuivrait son activité au sein du nouveau groupe, immédiatement après la réalisation de l'Acquisition Envisagée. Aucune modification de la gouvernance du nouveau groupe n'est envisagée à ce jour.</p> <p><u>Statut du stent Xposition S</u></p> <p>Nonobstant l'obtention du marquage CE pour le stent Xposition S, Stentys doit en France, conformément au code de la sécurité sociale, réaliser une étude clinique dédiée afin de pouvoir obtenir le remboursement de ce stent. A ce titre, au premier trimestre 2017, un dossier de demande d'inscription, sous nom de marque, sur la liste des produits et prestations remboursables (LPPR) a été déposé à la Haute Autorité de Santé ainsi qu'à la CNEDiMTS (Commission Nationale d'Evaluation des Dispositifs Médicaux et des Technologies de Santé). Le 27 juin 2017, la CNEDiMTS a adopté un avis négatif, qui a fait l'objet d'une phase contradictoire. Le 12 septembre 2017, le CNEDiMTS a rendu un avis concluant que les données disponibles ne permettent pas d'établir l'intérêt du stent Xposition S en France. De fait, la Société n'a pas obtenu de remboursement en France.</p> <p>La Société entend toujours obtenir le remboursement en France, et étudie actuellement des nouvelles opportunités pour recueillir de nouvelles données permettant de démontrer l'intérêt du stent Xposition S en adéquation des indications cliniques de référence. La date du prochain dépôt n'a pas été arrêtée à ce jour.</p> <p>La Société rappelle que le Stent Xposition S dispose du marquage CE et qu'à ce titre son utilisation en France est autorisée, mais non remboursée par la Sécurité sociale. A la date de la présente Note d'Opération, le stent Xposition S est commercialisé dans 18 pays européens, et dans les zones suivantes : Arabie Saoudite, Bosnie, Chili, République Dominicaine, Hong Kong, Jordanie, Liban, Singapour, Malaisie, Emirats Arabes Unis, Panama, Pérou, Thaïlande, Argentine, Equateur.</p> <p><u>Chiffre d'affaires de l'exercice 2017</u></p> <p>Les chiffres d'affaires de la Société pour le quatrième trimestre 2017 et pour l'exercice 2017 s'élèvent respectivement à 1,9 M€ et 7,0 M€.</p>																				
B.5	Groupe auquel l'émetteur appartient	La Société possède deux filiales à 100% aux Etats-Unis, Stentys Inc. et Stentys Peel Away Inc.																				
B.6	Principaux actionnaires	<p>Situation de l'actionnariat à la date du visa sur le Prospectus sur une base non diluée et sur le fondement des informations portées à la connaissance de la Société en date du 5 février 2018 :</p> <table border="1" data-bbox="432 1749 1378 1939"> <thead> <tr> <th></th> <th>Nombre d'actions</th> <th>% de capital</th> <th>Nombre de droits de vote</th> <th>% de droits de vote</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Bpifrance Participations SA ⁽¹⁾</td> <td>884 077</td> <td>4,94%</td> <td>884 077</td> <td>4,90%</td> </tr> <tr> <td>Public – Divers</td> <td>17 019 883</td> <td>95,06%</td> <td>17 163 198⁽²⁾</td> <td>95,10%</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>17 903 960</td> <td>100%</td> <td>18 047 275⁽³⁾</td> <td>100%</td> </tr> </tbody> </table> <p>(1) Bpifrance Participations SA est détenue à 100% par Bpifrance SA et est représentée au conseil d'administration par un censeur.</p> <p>(2) Sur la base du nombre de droit de vote double à la date du 5 février 2018.</p> <p>(3) Incluant les 10.995 actions auto-détenues au titre du contrat de liquidité au 31 décembre 2017.</p>		Nombre d'actions	% de capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote	Bpifrance Participations SA ⁽¹⁾	884 077	4,94%	884 077	4,90%	Public – Divers	17 019 883	95,06%	17 163 198 ⁽²⁾	95,10%	TOTAL	17 903 960	100%	18 047 275⁽³⁾	100%
	Nombre d'actions	% de capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote																		
Bpifrance Participations SA ⁽¹⁾	884 077	4,94%	884 077	4,90%																		
Public – Divers	17 019 883	95,06%	17 163 198 ⁽²⁾	95,10%																		
TOTAL	17 903 960	100%	18 047 275⁽³⁾	100%																		

		<p>A la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire ne détient 5% ou plus du capital ou des droits de vote.</p> <p>Aucun actionnaire ne détient le contrôle de la Société.</p> <p>A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'action de concert entre actionnaires, ni aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle.</p>																																																																																																																																				
B.7	Informations financières historiques clés sélectionnées	<table border="1"> <thead> <tr> <th>(Normes IFRS en K€)</th> <th>Exercice 2014</th> <th>Exercice 2015</th> <th>Exercice 2016</th> <th>Premier semestre 2016</th> <th>Premier semestre 2017</th> </tr> <tr> <td></td> <th>12 mois consolidé (audité)</th> <th>12 mois consolidé (audité)</th> <th>12 mois consolidé (audité)</th> <th>6 mois consolidé (audité*)</th> <th>6 mois consolidé (audité*)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Total produits exploitation</td> <td>3 851</td> <td>6 102</td> <td>7 318</td> <td>3 644</td> <td>3 548</td> </tr> <tr> <td>Coût de fabrication</td> <td>-2 314</td> <td>- 2 647</td> <td>- 3 938</td> <td>- 1 490</td> <td>- 1 757</td> </tr> <tr> <td>Dépenses de Recherche et Développement</td> <td>- 6 762</td> <td>- 3 423</td> <td>- 3 149</td> <td>- 1 979</td> <td>- 1 163</td> </tr> <tr> <td>Dépenses Vente & Marketing</td> <td>- 5 086</td> <td>- 6 634</td> <td>- 6 465</td> <td>- 2 690</td> <td>- 2 177</td> </tr> <tr> <td>Frais administratifs</td> <td>- 2 808</td> <td>- 2 709</td> <td>- 2 592</td> <td>- 1 430</td> <td>- 1 172</td> </tr> <tr> <td>Charges opérationnelles avant paiement en actions</td> <td>- 16 970</td> <td>- 15 413</td> <td>- 16 143</td> <td>- 7 589</td> <td>- 6 269</td> </tr> <tr> <td>Résultat courant opérationnel avant paiement en actions</td> <td>- 13 119</td> <td>-9 311</td> <td>- 8 825</td> <td>- 3 944</td> <td>- 2 721</td> </tr> <tr> <td>Paiements en actions</td> <td>- 609</td> <td>- 250</td> <td>- 93</td> <td>- 93</td> <td>- 95</td> </tr> <tr> <td>Résultat courant opérationnel</td> <td>- 13 720</td> <td>- 9 561</td> <td>- 8 918</td> <td>- 4 037</td> <td>- 2 816</td> </tr> <tr> <td>Autres produits opérationnels</td> <td>8</td> <td>56</td> <td>591</td> <td>3</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Autres charges opérationnelles</td> <td>- 4 395</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Résultat net</td> <td>- 17 834</td> <td>- 9 459</td> <td>- 8 359</td> <td>-4 107</td> <td>- 2 922</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1"> <tbody> <tr> <td>Capitaux propres</td> <td>19 725</td> <td>14 567</td> <td>17 892</td> <td>22 055</td> <td>15 068</td> </tr> <tr> <td>Total passif non courant</td> <td>2 435</td> <td>1 923</td> <td>992</td> <td>1 949</td> <td>595</td> </tr> <tr> <td>Total passif courant</td> <td>5 980</td> <td>6 144</td> <td>7 181</td> <td>5 300</td> <td>4 034</td> </tr> <tr> <td>Total actif courant (hors trésorerie)</td> <td>4 854</td> <td>7 560</td> <td>6 015</td> <td>6 995</td> <td>6 372</td> </tr> <tr> <td>Total actif non courant</td> <td>4 678</td> <td>4 419</td> <td>3 063</td> <td>4 178</td> <td>3 061</td> </tr> <tr> <td>Trésorerie et équivalents de trésorerie</td> <td>18 607</td> <td>10 655</td> <td>16 988</td> <td>18 130</td> <td>10 264</td> </tr> <tr> <td>Total bilan</td> <td>28 139</td> <td>22 634</td> <td>26 065</td> <td>29 304</td> <td>19 697</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1"> <tbody> <tr> <td>Flux de trésorerie net lié aux activités opérationnelles</td> <td>- 13 815</td> <td>- 11 408</td> <td>- 5 332</td> <td>- 3 786</td> <td>- 6 244</td> </tr> </tbody> </table> <p>* Les comptes semestriels ont fait l'objet d'un examen limité des commissaires aux comptes.</p>	(Normes IFRS en K€)	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	Premier semestre 2016	Premier semestre 2017		12 mois consolidé (audité)	12 mois consolidé (audité)	12 mois consolidé (audité)	6 mois consolidé (audité*)	6 mois consolidé (audité*)	Total produits exploitation	3 851	6 102	7 318	3 644	3 548	Coût de fabrication	-2 314	- 2 647	- 3 938	- 1 490	- 1 757	Dépenses de Recherche et Développement	- 6 762	- 3 423	- 3 149	- 1 979	- 1 163	Dépenses Vente & Marketing	- 5 086	- 6 634	- 6 465	- 2 690	- 2 177	Frais administratifs	- 2 808	- 2 709	- 2 592	- 1 430	- 1 172	Charges opérationnelles avant paiement en actions	- 16 970	- 15 413	- 16 143	- 7 589	- 6 269	Résultat courant opérationnel avant paiement en actions	- 13 119	-9 311	- 8 825	- 3 944	- 2 721	Paiements en actions	- 609	- 250	- 93	- 93	- 95	Résultat courant opérationnel	- 13 720	- 9 561	- 8 918	- 4 037	- 2 816	Autres produits opérationnels	8	56	591	3	0	Autres charges opérationnelles	- 4 395	0	0	0	0	Résultat net	- 17 834	- 9 459	- 8 359	-4 107	- 2 922	Capitaux propres	19 725	14 567	17 892	22 055	15 068	Total passif non courant	2 435	1 923	992	1 949	595	Total passif courant	5 980	6 144	7 181	5 300	4 034	Total actif courant (hors trésorerie)	4 854	7 560	6 015	6 995	6 372	Total actif non courant	4 678	4 419	3 063	4 178	3 061	Trésorerie et équivalents de trésorerie	18 607	10 655	16 988	18 130	10 264	Total bilan	28 139	22 634	26 065	29 304	19 697	Flux de trésorerie net lié aux activités opérationnelles	- 13 815	- 11 408	- 5 332	- 3 786	- 6 244
(Normes IFRS en K€)	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	Premier semestre 2016	Premier semestre 2017																																																																																																																																	
	12 mois consolidé (audité)	12 mois consolidé (audité)	12 mois consolidé (audité)	6 mois consolidé (audité*)	6 mois consolidé (audité*)																																																																																																																																	
Total produits exploitation	3 851	6 102	7 318	3 644	3 548																																																																																																																																	
Coût de fabrication	-2 314	- 2 647	- 3 938	- 1 490	- 1 757																																																																																																																																	
Dépenses de Recherche et Développement	- 6 762	- 3 423	- 3 149	- 1 979	- 1 163																																																																																																																																	
Dépenses Vente & Marketing	- 5 086	- 6 634	- 6 465	- 2 690	- 2 177																																																																																																																																	
Frais administratifs	- 2 808	- 2 709	- 2 592	- 1 430	- 1 172																																																																																																																																	
Charges opérationnelles avant paiement en actions	- 16 970	- 15 413	- 16 143	- 7 589	- 6 269																																																																																																																																	
Résultat courant opérationnel avant paiement en actions	- 13 119	-9 311	- 8 825	- 3 944	- 2 721																																																																																																																																	
Paiements en actions	- 609	- 250	- 93	- 93	- 95																																																																																																																																	
Résultat courant opérationnel	- 13 720	- 9 561	- 8 918	- 4 037	- 2 816																																																																																																																																	
Autres produits opérationnels	8	56	591	3	0																																																																																																																																	
Autres charges opérationnelles	- 4 395	0	0	0	0																																																																																																																																	
Résultat net	- 17 834	- 9 459	- 8 359	-4 107	- 2 922																																																																																																																																	
Capitaux propres	19 725	14 567	17 892	22 055	15 068																																																																																																																																	
Total passif non courant	2 435	1 923	992	1 949	595																																																																																																																																	
Total passif courant	5 980	6 144	7 181	5 300	4 034																																																																																																																																	
Total actif courant (hors trésorerie)	4 854	7 560	6 015	6 995	6 372																																																																																																																																	
Total actif non courant	4 678	4 419	3 063	4 178	3 061																																																																																																																																	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18 607	10 655	16 988	18 130	10 264																																																																																																																																	
Total bilan	28 139	22 634	26 065	29 304	19 697																																																																																																																																	
Flux de trésorerie net lié aux activités opérationnelles	- 13 815	- 11 408	- 5 332	- 3 786	- 6 244																																																																																																																																	
B.8	Informations	Pour permettre au lecteur d'appréhender les principales données consolidées du nouvel ensemble																																																																																																																																				

financières pro forma

qui résulterait de l'acquisition de 100% du capital de la société Minvasys décrite en section B.4a du présent Résumé, des informations financières pro forma ont été établies au titre de l'exercice 2016.

Le bilan pro forma non audité pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 a été préparé afin de refléter l'acquisition Minvasys comme si l'opération avait été réalisée le **31 décembre 2016**.

Le compte de résultat pro forma non audité pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 a été préparé afin de refléter l'acquisition de Minvasys comme si l'opération avait été réalisée le **1^{er} janvier 2016**.

Ces informations pro forma traitent, en raison de leur nature, d'une situation théorique, sur la base des états financiers consolidés audités de Stentys et des états financiers statutaires audités de Minvasys France.

Les principales hypothèses retenues sont :

- Un écart d'acquisition d'un montant de 5,5 M€ calculé à partir des capitaux propres de Minvasys au 31 décembre 2016, hors résultat de l'exercice 2016 ;
- Une augmentation de capital concomitante pour un montant global de 11,8 M€, au prix de 1,60 euro par action et des frais d'augmentation de capital de 1,3 M€ déduits de la prime d'émission ;
- Un prix d'acquisition de 7,5 M€ dont 6,5 M€ payable en numéraire, y compris le complément de prix de 200 K€ considéré comme versé en même temps que le Prix de Cession et d'1 M€ en Actions d'Apport Stentys. L'augmentation de capital liée à l'Apport de 4.048 actions de Minvasys est calculée sur la base d'un cours de référence de 1,68 euro par action, soit l'émission par Stentys de 596.805 Actions d'Apport Stentys ;
- Des frais d'acquisition de 170 K€ ;
- Des frais liés à l'opération d'apport de 130 K€.

Il a également été procédé à certains retraitements afin de conformer les états financiers 2016 de Minvasys aux règles IFRS et notamment :

- Calcul d'un goodwill provisoire de 5,5 M€. Aucun exercice de PPA n'a été réalisé.
- Enregistrement des frais liés à l'augmentation de capital en diminution de la prime d'émission pour environ 1,3 M€.
- Enregistrement des frais d'acquisition en autres produits et charges opérationnels pour 0,3 M€ conformément à IFRS 3 et au caractère non récurrent des frais liés à cette transaction.
- Présentation par destination selon les méthodes de présentation appliquées pour les états financiers consolidés et notamment du crédit d'impôt recherche en diminution des charges de R&D.
- Présentation des actifs et des passifs de Minvasys selon le caractère courant ou non courant.
- Enregistrement de deux véhicules loués en crédit-bail selon IAS 17.
- Prise en compte d'une provision pour indemnité retraite conformément à IAS 19.

Compte de résultat (Données en K€)	Stentys Conso 31/12/2016	Minvasys France 31/12/2016	Financemen t	Acquisition des titres	Goodwill (1)	Pro Forma
Produits						
Chiffre d'affaires	7 318	4 991	0	0	0	12 310
Total des Produits	7 318	4 991	0	0	0	12 310
Charges opérationnelles						
Coûts des marchandises vendues	-3 938	-2 826	0	0	0	-6 764
Recherche et Développement	-3 149	-478	0	0	0	-3 627
Ventes & Marketing	-6 465	-984	0	0	0	-7 449
Frais Généraux	-2 592	-715	0	0	0	-3 307
Paiement fondé sur des actions	-93	0	0	0	0	-93
Résultat courant opérationnel	-8 918	-12	0	0	0	-8 930
Autres charges et produits opérationnels	591	65	0	-300	0	356
Résultat opérationnel	-8 326	52	0	-300	0	-8 574
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	33	0	0	0	0	33
Coût de l'endettement financier brut	-8	-3	0	0	0	-12
Coût de l'endettement financier net	24	-3	0	0	0	21
Autres produits financiers	173	2	0	0	0	176
Autres charges financières	-231	-5	0	0	0	-236
Résultat courant avant impôt	-8 359	46	0	-300	0	-8 613
Impôt sur les sociétés		0	0	0	0	0
Résultat net	-8 359	46	0	-300	0	-8 613

		Stentys Conso 31/12/2016	Minvasys France 31/12/2016	Financemen t	Acquisition des titres	Goodwill (1)	Pro Forma
Actif (Données en K€)							
Actif non courant							
Ecart d'acquisition, net		0	0	0	0	5 478	5 478
Immobilisations incorporelles		2 441	21	0	0	0	2 462
Immobilisations corporelles		102	74	0	0	0	176
Immobilisations financières		520	64	0	0	0	583
Charges à étaler à long terme		0	0	0	0	0	0
Autres actifs à long terme		0	0	0	7 500	-7 500	0
Total de l'actif non courant		3 063	159	0	7 500	-2 022	8 700
Actif courant							
Stocks et en cours		2 455	807	0	0	0	3 263
Créances clients et comptes rattachés		2 238	965	0	0	0	3 202
Autres créances		1 322	578	0	0	0	1 900
Disponibilités et équivalents de disponibilité		16 988	1 232	10 535	-6 800	0	21 954
Total de l'actif courant		23 003	3 582	10 535	-6 800	0	30 319
TOTAL DE L'ACTIF		26 065	3 741	10 535	700	-2 022	39 019
Passif (Données en K€)							
Capitaux propres							
Capital social		537	300	221	18	-300	776
Primes liées au capital		101 291	0	10 313	982	0	112 586
Réserves		-75 721	1 722	0	0	-1 722	-75 721
Résultat		-8 359	46	0	-300	0	-8 613
Ecart de conversion cumulés		143	0	0	0	0	143
Total des capitaux propres		17 892	2 068	10 535	700	-2 022	29 172
Passif non courant							
Dettes à long terme		887	180	0	0	0	1 067
Provisions non courantes		105	58	0	0	0	164
Total du passif non courant		992	238	0	0	0	1 230
Passif courant							
Emprunts et dette financières à court terme		120	200	0	0	0	320
Fournisseurs et comptes rattachés		4 885	999	0	0	0	5 884
Provisions courantes		0	21	0	0	0	21
Autres passifs		2 175	207	0	0	0	2 382
Produits constatés d'avance		1	8	0	0	0	9
Total du passif courant		7 181	1 435	0	0	0	8 616
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX I		26 065	3 741	10 535	700	-2 022	39 019
B.9	Prévision ou estimation du bénéfice	Le Prospectus ne comporte pas de prévision ni d'estimation de bénéfice.					
B.10	Réserves sur les informations financières historiques	Sans objet.					
B.11	Fonds de roulement net	<p>Déclaration sur le fonds de roulement net avant Augmentation de Capital et acquisition de Minvasys</p> <p>A la date du visa sur le Prospectus, la Société dispose d'un fonds de roulement net suffisant avant Augmentation de Capital pour faire face aux obligations et aux besoins de trésorerie d'exploitation du Groupe au cours des douze prochains mois.</p> <p>Déclaration sur le fonds de roulement net en tenant compte de la réalisation de l'Acquisition Envisagée de Minvasys</p> <p>A la date de visa sur le présent Prospectus, la Société dispose d'un fonds de roulement net suffisant, en tenant compte de l'opération d'acquisition de Minvasys, pour faire face aux obligations et aux besoins de trésorerie d'exploitation du Groupe au cours des douze prochains mois.</p>					

Section C – Valeurs mobilières		
C.1	Nature, catégorie et numéro d'identification des actions nouvelles	<p>Actions ordinaires de même catégorie que les actions existantes de la Société.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Code ISIN : FR0010949404 ; - Mnémonique : STNT ; - ICB Classification : 4535 <i>Medical Equipment</i> ; - Lieu de cotation : marché réglementé d'Euronext à Paris (« Euronext Paris ») – Compartiment C.
C.2	Devise d'émission	Euro.
C.3	Nombre d'actions émises / Valeurs nominale des actions	<p>A ce jour, le capital de la Société est composé de 17.903.960 actions d'une valeur nominale de 0,03 euro chacune, toutes entièrement libérées.</p> <p>L'émission porte sur 8.312.552 actions d'une valeur nominale de 0,03 euro, à libérer intégralement lors de la souscription.</p>
C.4	Droits attachés aux valeurs mobilières	<p>En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux nouvelles actions émises dans le cadre de l'Augmentation de Capital sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> – droit à dividendes ; – droit de vote ; – droit de vote double conféré aux actions détenues depuis au moins deux ans au nominatif par un même actionnaire, conformément à l'article L. 225-123 du Code de commerce et à l'article 31 des statuts de la Société ; – droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie ; et – droit de participation.
C.5	Restriction imposée à la libre négociabilité des valeurs mobilières	Aucune clause statutaire ne limite la libre négociabilité des actions composant le capital de la Société.
C.6	Demande d'admission à la négociation sur un marché réglementé	Les Actions Nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext Paris. Leur admission est prévue le 16 mars 2018, sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la Société (code ISIN FR0010949404).
C.7	Politique en matière de dividendes	Aucun dividende n'a été distribué au cours des 3 derniers exercices. Il n'est pas prévu d'initier une politique de versement de dividende à court terme compte-tenu du stade de développement de la Société.

Section D – Risques		
D.1	Principaux risques propres à l'émetteur ou à son secteur d'activité	<p>Les principaux facteurs de risques propres à la Société et à son activité sont les suivants :</p> <p>Risques liés à la propriété intellectuelle et aux litiges possibles, parmi lesquels :</p> <ul style="list-style-type: none"> – risques spécifiques liés aux accords de licence et à l'utilisation de technologie appartenant à des tiers : <i>La Société compte, dans une large mesure, sur le caractère exclusif de sa propriété intellectuelle et de son savoir-faire. Les deux brevets principaux sur lesquels repose l'activité de la Société et qui sont essentiels à son activité ne sont pas détenus en propre par la Société mais lui ont été concédés dans le cadre d'accords de licence exclusive et mondiale.</i> – limites de la protection par les brevets et autres droits de propriété intellectuelle : <i>La technologie développée par Stentys est protégée par des brevets que la Société a déposés. Si la Société venait à ne plus être en mesure de maintenir ou d'obtenir une protection adéquate sur ses brevets elle pourrait ne plus conserver son avantage technologique et concurrentiel.</i> – risques spécifiques liés à l'acquisition de la licence ArraVasc. <i>En juin 2014, la société Stentys a acquis auprès de Cappella Inc. (filiale de la société irlandaise ArraVasc Ltd.) une licence exclusive et mondiale de la technologie Peel Away. Si la Société venait à perdre cette licence, elle pourrait se trouver dans l'incapacité de fabriquer ou de vendre ses cathéters de pose.</i> <p>Risques relatifs au marché sur lequel intervient la Société, parmi lesquels :</p> <ul style="list-style-type: none"> – risques liés à la concurrence actuelle : <i>Les marchés du dispositif médical sur lesquels la Société intervient principalement sont extrêmement compétitifs.</i>

		<ul style="list-style-type: none">– risques liés à la réalisation d'opérations de croissance externe : <i>Les activités commerciales à long terme de la Société dépendent en partie de sa faculté à améliorer et élargir en permanence ses offres de produits, afin de répondre aux exigences en constante évolution du marché, de résister à une pression concurrentielle et technologique forte et d'élargir sa couverture géographique. Dans le cadre du projet d'acquisition de la société Minvasys, tout problème rencontré par la Société dans l'intégration de ses produits, technologies, équipes ou sociétés serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives de la Société.</i> <p>Risques liés à l'activité de la Société, parmi lesquels :</p> <ul style="list-style-type: none">– risques liés aux résultats futurs des études cliniques, notamment les études « comparatives » : <i>Si la Société se trouve dans l'incapacité d'achever de manière satisfaisante les études cliniques nécessaires, y compris, obtenir des résultats positifs et remplir les autres exigences pour obtenir une autorisation réglementaire, il se peut qu'elle ne réalise jamais de chiffre d'affaires avec de nouveaux produits.</i>– risques liés à l'adoption des produits Stentys par les cardiologues, professionnels de santé et leaders d'opinion : <i>La Société estime que les cardiologues et autres professionnels de santé n'utiliseront ses produits à grande échelle que lorsqu'ils auront acquis la conviction, grâce à des données cliniques ou des publications scientifiques, que ses produits offrent des avantages ou constituent une alternative intéressante aux produits déjà existants sur le marché.</i>– risque lié à l'externalisation de la fabrication des produits Stentys et dépendance à l'égard de fabricants tiers : <i>La Société a décidé d'externaliser l'ensemble des différentes opérations liées à la fabrication de ses produits. La Société dépend donc de tiers pour la fabrication de l'ensemble de ses produits. Par ailleurs, la fabrication des produits de la Société est particulièrement complexe et exigeante, notamment en raison de la réglementation applicable à leur fabrication et des cahiers des charges imposés par la Société. Dans l'hypothèse où la Société changerait de fournisseurs critiques (stent, revêtement du stent, cathéter, stérilisation) pour ses produits, il lui serait demandé de procéder à la revalidation du procédé et des procédures de fabrication en conformité avec les normes en vigueur, ce qui pourrait être coûteux.</i>– risques de dépendance vis-à-vis d'un nombre limité de produits : <i>A la date du dépôt du présent prospectus, la Société commercialise un nombre limité de produits (le Stent Xposition S, un cathéter d'aspiration, et le stent Micell). Si le Groupe ne parvenait pas à développer et commercialiser de nouveaux produits ou à étoffer son portefeuille de produits, son activité, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats ou son développement pourraient être significativement affectés</i>– risques liés à la mise en jeu de la responsabilité du fait des produits. <p>Risques juridiques, parmi lesquels :</p> <ul style="list-style-type: none">– risques liés à la réglementation applicable aux dispositifs médicaux et à son évolution possible : <i>Le contrôle, la fabrication et la vente des produits de la Société sont sujets à l'obtention et au maintien d'autorisations légales et réglementaires et certifications nécessaires à la commercialisation des dispositifs médicaux. De fait, les produits de la Société font l'objet d'une réglementation stricte et en constante évolution suite aux processus d'harmonisation globale.</i>– risques liés à l'environnement réglementaire en Europe - Marquage CE : <i>Les produits de la Société rentrent dans la catégorie des dispositifs médicaux et sont régis, notamment, par les dispositions de la directive européenne 93/42/CEE qui harmonise les conditions de mise en vente et de libre circulation des produits de la Société au sein de l'Espace Economique Européen. Le remplacement de cette Directive par le nouveau Règlement Européen 2017/745 se traduit par des exigences plus strictes, les familles de produits de la Société étant des dispositifs médicaux de classe III (classe de produits présentant un niveau de risques le plus élevé).</i>– risques liés à l'environnement réglementaire dans les autres pays : <i>Afin de commercialiser ses dispositifs médicaux en-dehors de l'Union Européenne (et de l'Espace Economique Européen) des Etats-Unis, la Société doit obtenir les autorisations nécessaires des pays concernés. Bien qu'il existe dans certains pays des équivalences et des mécanismes de reconnaissance mutuelle des certifications, ces démarches peuvent requérir un temps plus long que prévu par la Société, et ainsi retarder son expansion géographique.</i>– risques liés à l'évolution des politiques de remboursement des dispositifs médicaux : <i>La capacité de la Société à générer du chiffre d'affaires avec les produits qu'elle pourrait développer, le degré de succès des produits de la Société et leurs performances dépendent en partie des conditions de prise en charge et de remboursement dans les pays où elle commercialise ou entend commercialiser ses produits.</i>
--	--	---

		<p>Risques financiers, parmi lesquels :</p> <ul style="list-style-type: none"> – risques liés aux pertes prévisionnelles : <i>La Société a enregistré des pertes opérationnelles chaque année depuis le début de ses activités en 2006. La Société pourrait connaître de nouvelles pertes opérationnelles au cours des prochaines années, au fur et à mesure que ses activités de recherche et de développement et de commercialisation se poursuivront, en particulier du fait :</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>de l'accroissement des exigences réglementaires pour la fabrication de ses produits ;</i> ○ <i>de l'accroissement de son portefeuille de produits ;</i> ○ <i>du développement de ses activités de recherches et développement si la Société venait à développer de nouveaux produits.</i> – <i>risque de liquidité - Besoins futurs en capitaux et financements complémentaires incertains : Au 31 décembre 2017, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société s'élèvent à 8,8 millions d'euros. Ce solde exclut la trésorerie nantie dans le cadre de procédures d'appels d'offre, pour 0,2 M€ au 31 décembre 2017. Le Groupe estime que l'atteinte d'un équilibre de ses comptes d'exploitation annuels nécessitera plusieurs années. Dès lors, la Société ne peut garantir qu'aucun nouveau financement, en fonds propres et/ou en dette, ne serait nécessaires de manière à financer son activité d'ici là. Dans le cadre du projet d'acquisition de la société Minvasys, l'acquisition devrait avoir un effet relatif sur consommation de trésorerie dans la mesure où la société Minvasys est une société rentable qui a généré des flux de trésorerie positifs au cours des 3 derniers exercices.</i> – <i>risque de dilution.</i>
<p>D.3</p>	<p>Principaux risques propres aux actions nouvelles</p>	<p>Les principaux risques liés à l'offre sont les suivants :</p> <p>Risque de dilution</p> <p>Risques liés aux marchés des actions de la Société et des droits préférentiels de souscription, parmi lesquels :</p> <ul style="list-style-type: none"> – <i>le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription ;</i> – <i>le marché des droits préférentiels de souscription pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité ;</i> – <i>la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement ;</i> – <i>des ventes d'actions de la Société ou de droits préférentiels de souscription pourraient intervenir sur le marché, pendant la période de souscription s'agissant des droits préférentiels de souscription, ou pendant ou après la période de souscription s'agissant des actions, et pourraient avoir un impact défavorable sur le prix de marché de l'action de la Société ou la valeur des droits préférentiels de souscription ; et</i> – <i>en cas de baisse du prix de marché des actions de la Société, les droits préférentiels de souscription pourraient perdre de leur valeur.</i> <p>Risque de non réalisation de l'émission lié à l'absence de contrat de garantie</p> <p><i>En conséquence, les investisseurs qui auraient acquis des droits préférentiels de souscription pourraient réaliser une perte égale au prix d'acquisition de ces droits en cas de non atteinte du seuil de 75% du montant de l'émission. Il est cependant rappelé que la Société a reçu des engagements irrévocables de souscription pour un montant équivalent à 75,15% du montant de l'émission dans les conditions décrites dans la section E.3 ci-dessous.</i></p> <p>Risques liés à la politique de dividendes de la Société</p> <p>Principaux risques liés à l'Acquisition Envisagée sont les suivants :</p> <p><i>La réalisation définitive de l'Acquisition Envisagée du groupe Minvasys est conditionnée par la réalisation de certaines conditions suspensives prévues dans le Contrat de Cession et le Traité d'Apport décrites à la section B.4a ci-dessus, dont notamment l'obtention d'un financement d'un montant d'au moins 7 millions d'euros. A défaut d'obtention de ce financement avant le 30 mai 2018, les accords concernant ce projet d'acquisition deviendraient caducs et la Société serait redevable d'une indemnité d'un montant de 50.000 euros envers la société Minvasys.</i></p> <p><i>A défaut de réalisation de la Condition Suspensive de l'Apport, l'Acquisition Envisagée se déroulerait alors en deux temps et jusqu'à la réalisation de la Seconde Cession qui devrait avoir lieu au plus tard à la date anniversaire de la Date de Réalisation, la Société ne détiendrait que 86,30% de la société Minvasys.</i></p>

		En cas de réalisation de la Cession et de non réalisation de l'Apport, une partie des fonds levés dans le cadre de la présente émission seraient alors réaffectés au paiement du prix de la Seconde Cession (soit un montant d'environ 1 million d'euros).
--	--	--

Section E – Offre		
E.1	Montant total net du produit de l'émission et estimation des dépenses totales liées à l'émission	<p>À titre indicatif, le produit brut et l'estimation du produit net de l'émission seraient les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - produit brut : environ 11,8 millions d'euros ; - rémunération des intermédiaires financiers et frais juridiques, comptables et administratifs : environ 1,3 million d'euros ; - produit net estimé : environ 10,5 millions d'euros.
E.2	Raisons motivant l'offre et utilisation prévue du produit de celle-ci	<p>Le produit de l'émission des Actions Nouvelles de la Société permettra au Groupe de financer l'Acquisition Envisagée du groupe Minvasys.</p> <p>Les fonds levés seront ainsi destinés à financer les éléments suivants, classés par ordre chronologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un versement en numéraire correspondant au versement, à la date de réalisation de l'Acquisition Envisagée, du prix d'acquisition des 25.502 Actions Cédées égal à un montant maximum estimé à environ 6,5 millions d'euros intégrant le Complément de Prix pour un montant de 0,2 million d'euros ; - les frais relatifs à l'acquisition de Minvasys, en ce compris ceux liés à la présente augmentation de capital, pour un montant total estimé à environ 1,5 million d'euros ; - des frais d'intégration et de restructuration de Minvasys à hauteur d'environ 1,5 million d'euros ; et - le déploiement géographique du Groupe sur sa nouvelle couverture commerciale, notamment via la signature d'accords avec de nouveaux distributeurs et l'obtention d'agrément sur de nouveaux territoires dans des pays hors de la zone de marquage CE pour le solde du produit de l'émission des Actions Nouvelles. <p>L'obtention par la Société d'un financement d'au moins 7 millions d'euros constitue une condition de la réalisation de l'Acquisition Envisagée telle que visée par le Contrat de Cession et le Traité d'Apport du 15 février 2018 (pour plus de détails voir la section B.4a du présent résumé). La Société a pour ambition de satisfaire ce besoin minimum d'au moins 7 millions d'euros par le biais de la présente Augmentation de Capital.</p> <p>Il est précisé qu'au jour du visa sur le Prospectus, la Société dispose déjà de 8,87 millions d'euros d'engagements de souscription à la présente émission de la part d'investisseurs qualifiés.</p> <p>En cas de réalisation partielle de la présente émission, la Société pourrait décider de retarder son déploiement géographique ou de financer une partie des frais d'intégration et de restructuration de Minvasys sur ses fonds propres.</p> <p>La Société n'envisage pas de souscrire de dette pour financer l'Acquisition Envisagée. Dans le cas où la Société devrait payer le prix de la Seconde Cession, elle utiliserait alors sa trésorerie disponible au jour de la Date de la Seconde Cession.</p>
E.3	Modalités et conditions de l'offre	<p>Nombre d'actions offertes</p> <p>8.312.552 actions (le « Nombre d'Actions Nouvelles »).</p> <p>Prix de souscription des Actions Nouvelles</p> <p>1,42 euro par action, dont 0,03 euro de valeur nominale par action et 1,39 euro de prime d'émission, à libérer intégralement lors de la souscription, représentant une décote faciale de 30,39% par rapport au cours de clôture de l'action Stentys le 19 février 2018, soit 2,04 euros.</p> <p>Droit préférentiel de souscription</p>

La souscription des Actions Nouvelles sera réservée, par préférence :

- aux porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leur compte-titres à l'issue de la journée comptable du 22 février 2018,
- aux cessionnaires des droits préférentiels de souscription.

Les titulaires de droits préférentiels de souscription pourront souscrire :

- à titre irréductible à raison de 13 Actions Nouvelles pour 28 actions existantes possédées. 28 droits préférentiels de souscription permettront de souscrire 13 Actions Nouvelles au prix de 1,42 euro par action ;
- et, à titre réductible, le nombre d'Actions Nouvelles qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant au titre de l'exercice de leurs droits à titre irréductible.

Valeur théorique du droit préférentiel de souscription

0,20 euro (sur la base du cours de clôture de l'action Stentys le 19 février 2018, soit 2,04 euros). Le prix de souscription des Actions Nouvelles fait apparaître une décote de 22,97% par rapport à la valeur théorique de l'action ex-droit.

Suspension de la faculté d'exercice des options de souscription d'actions, des bons de souscription de part de créateur d'entreprise et des bons de souscription d'actions de la Société dont la période d'exercice est en cours

La faculté d'exercice des options de souscription d'actions, des bons de souscription de part de créateur d'entreprise et des bons de souscription d'actions émis par la Société dont la période d'exercice est en cours, a été suspendue à compter du 19 février 2018 (0h00, heure de Paris), pour une durée maximale de 3 mois, soit au plus tard jusqu'au 18 mai 2018 (23h59, heure de Paris), conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Intentions de souscription des principaux actionnaires de la Société, des membres de ses organes d'administration, de direction ou de surveillance

Bpifrance Participations, qui détient, à la date du Prospectus, 884.077 actions représentant 4,94% du capital et 4,90% des droits de vote de la Société, s'est engagée de manière irrévocable, à hauteur d'un montant total de souscription représentant au maximum 33,82% des Actions Nouvelles émises dans le cadre de la présente émission dans la limite d'un montant maximum de 3.000.000 euros, à :

- exercer les 884.077 droits préférentiels de souscription attachés aux actions détenues à la date des présentes permettant la souscription à titre irréductible d'un nombre total de 410.462 actions, soit un montant total de souscription de 582.856,04 euros ; et
- passer un ordre de souscription à titre réductible à hauteur de 2.417.143,88 euros.

Cet engagement de souscription représente environ 25,42% du montant total de l'offre.

La Société n'a pas connaissance d'intentions d'autres actionnaires ou mandataires sociaux quant à leur participation à la présente Augmentation de Capital.

Intentions de souscription d'investisseurs tiers

Aux termes d'engagements de souscription signés les 12 et 13 février 2018, 6 investisseurs qualifiés (les « Investisseurs ») se sont engagés à souscrire les actions qui n'auraient pas été souscrites à l'issue de la période de souscription pour un montant maximum de 5.870.000 euros, représentant au maximum environ 49,73% du Nombre d'Actions Nouvelles. Il est précisé qu'en cas d'exercice partiel de ces engagements de souscription, les Investisseurs seront alloués au prorata de leur engagement initial.

Les engagements de souscription des Investisseurs sont résumés ci-après :

	Montant (€)
Vatel Capital	3.000.000
Grosvenor	1.500.000
Karakoram	700.000
IM Hotel	250.000

ING Luxembourg	220.000
Aurore Invest	200.000
TOTAL	5.870.000

Au titre de ces engagements de souscription qui garantissent la présente Augmentation de Capital au minimum à hauteur d'environ 49,73% de son montant total, les Investisseurs percevront une commission d'un montant global de 410.900 euros prélevée sur le produit brut de l'émission des Actions Nouvelles.

Résumé des engagements de souscription

Au total, les engagements de souscription reçus par la Société de Bpifrance Participations ainsi que des Investisseurs décrits ci-dessus représentent environ 75,15% du montant total de l'offre.

Les engagements de souscription décrits ci-dessus ne constituent pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du code de commerce. Par ailleurs, il est précisé qu'il n'existe aucun engagement de conservation des Actions Nouvelles.

Garantie

L'émission ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie.

L'émission fait cependant l'objet d'engagements de souscription à hauteur d'environ 75,15% du montant total de l'offre.

Pays dans lesquels l'Augmentation de Capital sera ouverte au public

L'offre sera ouverte au public uniquement en France.

Restrictions applicables à l'offre

La diffusion du présent Prospectus, la vente des actions, des droits préférentiels de souscription et la souscription des Actions Nouvelles peuvent, dans certains pays, y compris les États-Unis d'Amérique, faire l'objet d'une réglementation spécifique.

Procédure d'exercice du droit préférentiel de souscription

Pour exercer leurs droits préférentiels de souscription, les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier habilité à tout moment entre le 27 février 2018 et le 8 mars 2018 inclus et payer le prix de souscription correspondant. Les droits préférentiels de souscription non exercés seront caducs de plein droit à la fin de la période de souscription, soit le 8 mars 2018 à la clôture de la séance de bourse.

Intermédiaires financiers

Actionnaires au nominatif administré ou au porteur : les souscriptions seront réunies jusqu'au 8 mars 2018 inclus par les intermédiaires financiers teneurs de comptes.

Actionnaires au nominatif pur : les souscriptions seront reçues par Société Générale Securities Services (32 rue du Champ de Tir, BP8126, 44312 Nantes) jusqu'au 8 mars 2018 inclus.

Établissement centralisateur chargé d'établir le certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'Augmentation de Capital : Société Générale Securities Services (32 rue du Champ de Tir, BP8126, 44312 Nantes)

Le service des titres (inscription des actions au nominatif, conversion des actions au porteur) et le service financier des actions de la Société sont assurés par Société Générale Securities Services (32 rue du Champ de Tir, BP8126, 44312 Nantes).

Chef de file et Teneur de Livre

Gilbert Dupont

Calendrier indicatif

15 février 2018

Date de signature du Contrat de Cession et du Traité d'Apport.

		<p>19 février 2018 Début du délai de suspension de la faculté d'exercice des options de souscription d'actions, des bons de souscription de part de créateur d'entreprise et des bons de souscription d'actions émis par la Société.</p> <p>20 février 2018 Visa de l'AMF sur le Prospectus.</p> <p>21 février 2018 Diffusion d'un communiqué de presse de la Société décrivant les principales caractéristiques de l'Augmentation de Capital et les modalités de mise à disposition du Prospectus. Diffusion par Euronext de l'avis d'émission.</p> <p>22 février 2018 Journée comptable à l'issue de laquelle les porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leurs comptes-titres se verront attribuer des droits préférentiels de souscription.</p> <p>23 février 2018 Détachement et début des négociations des droits préférentiels de souscription sur Euronext Paris.</p> <p>27 février 2018 Ouverture de la période de souscription</p> <p>6 mars 2018 Fin de la cotation des droits préférentiels de souscription.</p> <p>8 mars 2018 Clôture de la période de souscription.</p> <p>14 mars 2018 Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant le résultat des souscriptions. Diffusion par Euronext de l'avis d'admission des Actions Nouvelles indiquant le montant définitif de l'Augmentation de Capital et indiquant le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible.</p> <p>16 mars 2018 Émission des Actions Nouvelles - Règlement-livraison. Admission des Actions Nouvelles aux négociations sur Euronext Paris.</p> <p>20 avril 2018 Date prévue de remise du rapport du commissaire aux apports.</p> <p>30 avril 2018 Date prévue de la réalisation de la Cession et de l'Apport des actions Minvasys.</p> <p>Avant le 18 mai 2018, 23h59 Reprise de la faculté d'exercice des options de souscription d'actions, des bons de souscription de part de créateur d'entreprise et des bons de souscription d'actions.</p>
E.4	Intérêt, y compris intérêt conflictuel, pouvant influencer sensiblement sur l'émission / l'offre	Le Chef de File et Teneur de Livre et/ou certains de ses affiliés ont rendu et/ou pourront rendre dans le futur, divers services bancaires, financiers, d'investissements, commerciaux et autres à la Société, ses affiliés ou actionnaires ou à ses mandataires sociaux, dans le cadre desquels ils ont reçu ou pourront recevoir une rémunération.
E.5	Personne ou entité offrant de vendre ses actions/ convention de blocage	<p><i>Personne ou entité offrant de vendre des actions</i></p> <p>En application de l'article L. 225-206 du Code de commerce, la Société ne peut souscrire à ses propres actions.</p> <p>Les droits préférentiels de souscription détachés des actions auto-détenues de la Société, seront cédés sur le marché avant la fin de la période de souscription dans les conditions de l'article L. 225-210 du code de commerce.</p> <p><i>Engagement d'abstention de la Société</i></p> <p>Jusqu'à l'expiration d'une période de 180 jours suivant la date du règlement-livraison des actions émises dans le cadre de l'offre, hors émission d'actions destinées à rémunérer l'apport de 13,7% des titres composant le capital de Minvasys, et sous réserve de certaines exceptions usuelles, sauf</p>

		<p>accord préalable écrit de Gilbert Dupont notifié à la Société.</p> <p>Engagement de conservation</p> <p>Les Investisseurs n'ont souscrit aucun engagement de conservation relatif aux Actions Nouvelles.</p> <p>En revanche, conformément aux termes et conditions du Traité d'Apport, les titulaires d'Actions d'Apport Stentys émises en rémunération de l'Apport s'engagent à conserver la totalité des Actions d'Apport Stentys reçues pendant une période d'incapacité d'1 an à compter de la date de réalisation de l'Acquisition Envisagée.</p>																																																				
<p>E.6</p>	<p>Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'offre</p>	<p>Impact de l'offre sur la répartition du capital et des droits de vote</p> <p>Hypothèse 1 : Répartition du capital après réalisation de l'Augmentation de Capital présentée d'après les hypothèses suivantes : (i) aucun actionnaire de la Société, à l'exception de ceux s'étant engagés à le faire (voir section E.3 du présent résumé), n'exerce ses DPS et (ii) l'Augmentation de Capital est réalisée à 100% de son montant initialement prévu.</p> <table border="1" data-bbox="454 645 1412 882"> <thead> <tr> <th></th> <th>Nombre d'actions</th> <th>% de capital</th> <th>% de droits de vote ^{(2) (3)}</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Bpifrance Participations SA ⁽¹⁾</td> <td>2 996 753</td> <td>11,43%</td> <td>11,37%</td> </tr> <tr> <td>Investisseurs</td> <td>4 133 801</td> <td>15,77%</td> <td>15,68%</td> </tr> <tr> <td>Public – Divers</td> <td>19 085 958</td> <td>72,80%</td> <td>72,95%</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>26 216 512</td> <td>100%</td> <td>100%</td> </tr> </tbody> </table> <p>(1) Bpifrance Participations SA est détenue à 100% par Bpifrance SA et est représentée au conseil d'administration par un censeur. (2) Sur la base du nombre de droit de vote double à la date du 5 février 2018. (3) Incluant les 10.995 actions auto-détenues au titre du contrat de liquidité au 31 décembre 2017.</p> <p>Hypothèse 2 : Répartition du capital après réalisation (i) de l'Augmentation de Capital dans les conditions décrites dans l'hypothèse 1 présentée ci-dessus et (ii) de l'émission de 596.805 Actions d'Apport Stentys en rémunération de l'Apport.</p> <table border="1" data-bbox="474 1155 1393 1438"> <thead> <tr> <th></th> <th>Nombre d'actions</th> <th>% de capital</th> <th>% de droits de vote ^{(2) (3)}</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Bpifrance Participations SA ⁽¹⁾</td> <td>2 996 753</td> <td>11,18%</td> <td>11,12%</td> </tr> <tr> <td>Investisseurs</td> <td>4 133 801</td> <td>15,42%</td> <td>15,34%</td> </tr> <tr> <td>Anciens actionnaires de Minvasys</td> <td>596 805</td> <td>2,23%</td> <td>2,21%</td> </tr> <tr> <td>Public – Divers</td> <td>19 085 958</td> <td>71,18%</td> <td>71,33%</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>26 813 317</td> <td>100%</td> <td>100%</td> </tr> </tbody> </table> <p>(4) Bpifrance Participations SA est détenue à 100% par Bpifrance SA et est représentée au conseil d'administration par un censeur. (5) Sur la base du nombre de droit de vote double à la date du 5 février 2018. (6) Incluant les 10.995 actions auto-détenues au titre du contrat de liquidité au 31 décembre 2017.</p> <p>Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres</p> <p>A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres par action (calculs effectués sur la base des capitaux propres consolidés du Groupe - tels qu'ils ressortent des comptes semestriels consolidés au 30 juin 2017 - et du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 30 juin 2017) serait la suivante :</p> <table border="1" data-bbox="474 1778 1393 2013"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2">Quote-part des capitaux propres (en euros)</th> </tr> <tr> <th>Base non diluée</th> <th>Base diluée ⁽¹⁾</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Avant émission des Actions Nouvelles provenant de la présente Augmentation de Capital.....</td> <td>0,84€</td> <td>0,96€</td> </tr> </tbody> </table>		Nombre d'actions	% de capital	% de droits de vote ^{(2) (3)}	Bpifrance Participations SA ⁽¹⁾	2 996 753	11,43%	11,37%	Investisseurs	4 133 801	15,77%	15,68%	Public – Divers	19 085 958	72,80%	72,95%	TOTAL	26 216 512	100%	100%		Nombre d'actions	% de capital	% de droits de vote ^{(2) (3)}	Bpifrance Participations SA ⁽¹⁾	2 996 753	11,18%	11,12%	Investisseurs	4 133 801	15,42%	15,34%	Anciens actionnaires de Minvasys	596 805	2,23%	2,21%	Public – Divers	19 085 958	71,18%	71,33%	TOTAL	26 813 317	100%	100%		Quote-part des capitaux propres (en euros)		Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾	Avant émission des Actions Nouvelles provenant de la présente Augmentation de Capital.....	0,84€	0,96€
	Nombre d'actions	% de capital	% de droits de vote ^{(2) (3)}																																																			
Bpifrance Participations SA ⁽¹⁾	2 996 753	11,43%	11,37%																																																			
Investisseurs	4 133 801	15,77%	15,68%																																																			
Public – Divers	19 085 958	72,80%	72,95%																																																			
TOTAL	26 216 512	100%	100%																																																			
	Nombre d'actions	% de capital	% de droits de vote ^{(2) (3)}																																																			
Bpifrance Participations SA ⁽¹⁾	2 996 753	11,18%	11,12%																																																			
Investisseurs	4 133 801	15,42%	15,34%																																																			
Anciens actionnaires de Minvasys	596 805	2,23%	2,21%																																																			
Public – Divers	19 085 958	71,18%	71,33%																																																			
TOTAL	26 813 317	100%	100%																																																			
	Quote-part des capitaux propres (en euros)																																																					
	Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾																																																				
Avant émission des Actions Nouvelles provenant de la présente Augmentation de Capital.....	0,84€	0,96€																																																				

		<p>Après émission de 6.246.479 Actions Nouvelles provenant de la présente Augmentation de Capital ⁽²⁾..... 0,94€ 1,03€</p> <hr/> <p>Après émission de 8.312.552 Actions Nouvelles provenant de la présente Augmentation de Capital ⁽³⁾..... 0,98€ 1,06€</p> <hr/> <p>Après émission de 8.909.357 Actions Nouvelles provenant de la présente Augmentation de Capital et émission des Actions d'Apport Stentys en rémunération de l'Apport ⁽³⁾⁽⁴⁾..... 0,99€ 1,07€</p> <hr/> <p>(1) En prenant pour hypothèse l'exercice de la totalité des droits donnant accès au capital, qu'ils soient exerçables ou non et l'acquisition définitive de la totalité des actions attribuées gratuitement et encore en période d'acquisition à la date du visa sur le Prospectus, hors prise en compte des ajustements liés à la présente Augmentation de Capital</p> <p>(2) Augmentation de capital à hauteur de 75,15% du nombre initial d'Actions Nouvelles à émettre.</p> <p>(3) Augmentation de capital à hauteur de 100% du nombre initial d'Actions Nouvelles à émettre.</p> <p>(4) Sur la base d'un Apport évalué à 1.000.017,92 euros sous réserve de la réalisation de la Condition Suspensive de l'Apport.</p> <p><i>Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire</i></p> <p>A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à celle-ci (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social à la date du visa sur le Prospectus, soit 17.903.960 actions) serait la suivante :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2">Participation de l'actionnaire (en %)</th> </tr> <tr> <th>Base non diluée</th> <th>Base diluée ⁽¹⁾</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Avant émission des Actions Nouvelles provenant de la présente Augmentation de Capital</td> <td>1,00%</td> <td>0,94%</td> </tr> <tr> <td>Après émission de 6.246.479 Actions Nouvelles provenant de la présente Augmentation de Capital ⁽²⁾.....</td> <td>0,74%</td> <td>0,71%</td> </tr> <tr> <td>Après émission de 8.312.552 Actions Nouvelles provenant de la présente Augmentation de Capital ⁽³⁾.....</td> <td>0,68%</td> <td>0,65%</td> </tr> <tr> <td>Après émission de 8.909.357 Actions Nouvelles provenant de la présente Augmentation de Capital et émission des Actions d'Apport Stentys en rémunération de l'Apport ⁽³⁾⁽⁴⁾.....</td> <td>0,67%</td> <td>0,64%</td> </tr> </tbody> </table> <p>(1) En prenant pour hypothèse l'exercice de la totalité des droits donnant accès au capital, qu'ils soient exerçables ou non et l'acquisition définitive de la totalité des actions attribuées gratuitement et encore en période d'acquisition à la date du visa sur le Prospectus, et hors prise en compte des ajustements liés à la présente Augmentation de Capital.</p> <p>(2) Augmentation de capital à hauteur de 75,15% du nombre initial d'Actions Nouvelles à émettre.</p> <p>(3) Augmentation de capital à hauteur de 100% du nombre initial d'Actions Nouvelles à émettre.</p> <p>(4) Sur la base d'un Apport rémunéré par l'émission de 596.805 Actions d'Apport Stentys, sous réserve de la réalisation de la Condition Suspensive de l'Apport.</p>		Participation de l'actionnaire (en %)		Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾	Avant émission des Actions Nouvelles provenant de la présente Augmentation de Capital	1,00%	0,94%	Après émission de 6.246.479 Actions Nouvelles provenant de la présente Augmentation de Capital ⁽²⁾	0,74%	0,71%	Après émission de 8.312.552 Actions Nouvelles provenant de la présente Augmentation de Capital ⁽³⁾	0,68%	0,65%	Après émission de 8.909.357 Actions Nouvelles provenant de la présente Augmentation de Capital et émission des Actions d'Apport Stentys en rémunération de l'Apport ⁽³⁾⁽⁴⁾	0,67%	0,64%
	Participation de l'actionnaire (en %)																		
	Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾																	
Avant émission des Actions Nouvelles provenant de la présente Augmentation de Capital	1,00%	0,94%																	
Après émission de 6.246.479 Actions Nouvelles provenant de la présente Augmentation de Capital ⁽²⁾	0,74%	0,71%																	
Après émission de 8.312.552 Actions Nouvelles provenant de la présente Augmentation de Capital ⁽³⁾	0,68%	0,65%																	
Après émission de 8.909.357 Actions Nouvelles provenant de la présente Augmentation de Capital et émission des Actions d'Apport Stentys en rémunération de l'Apport ⁽³⁾⁽⁴⁾	0,67%	0,64%																	
E.7	Dépenses facturées à l'investisseur	Sans objet.																	